

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 27 juin 2018**

Communication n° 11/06.2018

Objet: agence d'assurances sociales

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La préposée de l'agence d'assurances sociales de Saint-Prex ayant fait valoir son droit à la retraite, le CODIR de l'ARASMAC a constitué un groupe de travail pour faire une proposition d'organisation des agences.

Il est ressorti de l'analyse que les agences de l'ARASMAC sont trop nombreuses et que la fréquentation de celles-ci a diminué ces dernières années, en raison des possibilités d'effectuer certaines démarches directement par téléphone ou par courrier électronique.

Dès lors, le groupe de travail a préconisé de fermer les agences de Saint-Prex, Aubonne et de Préverenges et de regrouper les activités sur les sites de Cossonay et de Morges et d'y transférer les collaborateurs concernés par ces fermetures.

En conséquence, les usagers de l'agence de Saint-Prex qui ne souhaitent pas utiliser les moyens de télécommunication doivent, depuis le 18 juin dernier, se rendre à la rue Couvaloup 10 à Morges. Les équipes du CMS se tiennent à disposition des personnes âgées pour les aider dans leurs démarches administratives.

Nous remercions les deux collaboratrices de l'agence de Saint-Prex pour le travail effectué durant toutes ces années et la qualité des relations qu'elles ont entretenues avec les visiteurs.

La Municipalité

Saint-Prex, le 27 juin 2018/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely, 079 354 15 83